

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 8 juin 2020. Par suite d'une convocation en date du 2 juin 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le 8 juin 2020, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.06.08	

Etaient présents : L. Pollet, J.Ph André, M. Degryse, L. Feig, O. Florance, S. Hautier, M. Jacquot, K. Magnien, F. Marlot, T. Mil-Homens, V. Villié

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Laura FEIG est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS ET NOMINATION DE LEURS MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal ou communautaire, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former des commissions pour le suivi des divers dossiers communaux.

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Considérant que Madame Lucie POLLET, élue Maire le 28 mai 2020 est Présidente de toutes les commissions énumérées ci-dessous.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstentions

DÉCIDE :

- de former la **commission du patrimoine et des bâtiments**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Mme VILLIÉ Véronique	M. MIL-HOMENS Ticiano
Mme MARLOT Fanny	
Mme JACQUIOT Muriel	

- de former la **commission des finances**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Mme HAUTIER Sandra
Mme MAGNIEN Karine
M. FLORANCE Olivier

- de former la **commission cimetière**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

Mme VILLIÉ Véronique
M. ANDRÉ Jean-Philippe
Mme JACQUIOT Muriel

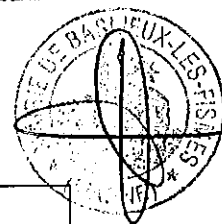
- de former la **commission voirie – sécurité routière**
- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :

M. ANDRÉ Jean-Philippe
M. DEGRYSE Michel
M. MIL-HOMENS Ticiano

- de former la **commission fêtes et cérémonies : tous les membres du conseil municipal**

Ont signé au registre les membres présents

Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 8 juin 2020
Le Maire, Lucie POLLET



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 10/06/20 et de la publication, le 10/06/20.

Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 10/06/2020
Le maire, Lucie POLLET

